



**Réunion du Syndicat Mixte  
du Bassin des Mauves et de ses Affluents  
Mercredi 15 mars 2017 à 17h00**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le 15 mars à 17h00, les membres du Syndicat Mixte du Bassin des Mauves et de ses Affluents, se sont réunis à la Mairie de Meung-sur-Loire (Salle du Conseil) sous la présidence de Monsieur Laurent SIMONNET, Président.

**Etaient présents :**

- Communauté de Communes des Terres du Val de Loire :  
Bacon : Mme Benier, M. d'Aboville  
Meung-sur-Loire : Mme Martin, M. Simonnet  
Huisseau-sur-Mauves : M. Lamorisse, M. Roussarie  
Coulmiers : Mme Chignard (suppléante de M. Dessemond)  
Le Bardon : M. Brihay  
Rozières-en-Beauce : M. Pommier, Mme Perdereau (suppléante de Mme Fabre)
  
- Commune de Baule : M. Maurin, M. Gonnet

**Absents excusés non représentés :**

- Communauté de Communes des Terres du Val de Loire :  
Coulmiers : M. Amary  
Le Bardon : M. Caes

**Assistaient à la séance :**

- Mme Mauclerc, membre suppléant pour la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (Meung-sur-Loire)
- M. Vauxion, responsable administratif du Syndicat
- M. Musqui, Technicien Rivière

**Etaient excusés :**

- M. Métais, Responsable technique du Syndicat
- M. Pichon, Receveur du Syndicat

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016 a été approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour a été étudié comme suit :

**Election du Président et des membres du Bureau.**

Compte tenu de la création de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et de la désignation de ses délégués au sein du Syndicat Mixte du Bassin des Mauves et de ses Affluents lors de la séance du Conseil Communautaire du 11 janvier 2017, il a été procédé à l'élection du Président, puis des Vice-Présidents et du secrétaire.

### **Élection du Président.**

Au premier tour de scrutin, à l'unanimité, sous la présidence de Mme Chignard, doyenne de l'Assemblée, Monsieur Laurent Simonnet a été élu Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

### **Élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

Au premier tour de scrutin, à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur Laurent Simonnet, Monsieur Jean-Paul Roussarie a été élu 1<sup>er</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### **Élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président.**

Au premier tour de scrutin, à l'unanimité, Monsieur Nicolas d'Aboville a été élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### **Élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président.**

Au premier tour de scrutin, à l'unanimité, Monsieur Jacques Maurin a été élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### **Élection du Secrétaire.**

Au premier tour de scrutin, à l'unanimité, Monsieur Michel Pommier a été élu Secrétaire et immédiatement installé.

### **Désignation du Trésorier.**

Le Comité Syndical a désigné comme Trésorier, Monsieur Jean-Michel Pichon, Chef du Centre des Finances Publiques, Receveur du Syndicat.

### **Indemnités du Président.**

Le Comité, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, a alloué à Monsieur le Président une indemnité mensuelle brute de fonction fixée à 8% de l'indice brut maximal de la Fonction Publique.

### **Débat d'Orientations Budgétaires 2017.**

Chaque année, conformément à la réglementation, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu avant le vote du budget proprement dit.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, celle-ci verra ses charges diminuer, l'année 2017 correspondant à l'année inter-contrat durant laquelle se poursuivra l'étude Bilan / Prospective nécessaire pour élaborer le futur programme d'actions 2018-2022 et le dossier d'obtention de la DIG afférente, tout en soldant en parallèle certains travaux réalisés en 2016 (effacement d'ouvrage sur le site de Prélefort, action qui a bénéficié d'un déplaçonnement des aides publiques avec un subventionnement de la part des partenaires à hauteur de 100 %).

Par ailleurs, les interventions nécessaires d'entretien des berges ou de faucardement devront être prévues suivant le cadre du nouveau règlement d'eau en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Comme en 2016, la provision pour la rémunération du Technicien rivière couvrira une année pleine, son contrat ayant été renouvelé pour un an.

Par ailleurs, en accord avec les partenaires financiers du Syndicat, les dépenses liées aux volets « communication » et « Indicateurs de suivi » associés aux travaux du Contrat Territorial de restauration du Bassin des Mauves et de ses Affluents 2012-2016 se poursuivront pendant la période inter-contrat et seront maintenues au niveau de la section de fonctionnement.

Ces dernières dépenses, ainsi que l'étude Bilan / Prospective étant subventionnées à hauteur de 80 % par les partenaires du Contrat Territorial (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil régional du Centre-Val de Loire et Conseil départemental du Loiret), les contributions des membres du Syndicat pourront être maintenues au niveau des montants de 2016, permettant le cas échéant un provisionnement en vue de la mise en œuvre du futur programme d'actions 2018-2022.

Les subventions pour le financement du poste de technicien rivière vont se poursuivre (Agence de l'Eau et Région Centre-Val de Loire).

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses seront maintenues à un niveau équivalent à 2016, les actions relatives à la mise en œuvre de la dernière année du Contrat Territorial ayant été réparties sur les exercices budgétaires 2016 et 2017 afin de « lisser » les dépenses. Les subventions ont déjà été sollicitées auprès des partenaires (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Centre-Val de Loire et Département du Loiret) et devraient être perçues dans leur intégralité en 2017.

Les derniers travaux à engager en 2017 concernent l'opération de renaturation au niveau du site de Préléfort, en sachant que la consultation des entreprises a eu lieu en 2016.

Les éventuelles demandes de travaux hors déclaration d'intérêt général seront étudiées au cas par cas en fonction des financements possibles, sachant qu'il est dans ce cadre toujours très difficile d'obtenir des aides financières des administrations.

En conséquence, en cas d'impérieuse nécessité à réaliser des travaux, la seule solution serait d'en appeler à une participation des adhérents.

Le cas échéant, et en fonction du rythme de versement des subventions, il pourra être utile de recourir à une ligne de crédit de trésorerie.

Tel est le projet d'orientations budgétaires qui a été proposé.

A l'issue du débat, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, ont donné acte à Monsieur le Président de la tenue de celui-ci et du contenu du rapport d'orientations budgétaires 2017.

Meung-sur-Loire, le 20 mars 2017  
Le Président,

Affiché le : **20 MARS 2017**

Laurent SIMONNET

